



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 octobre 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 11 octobre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28 octobre 2004

**Acquisition d'une parcelle de terrain 57 rue Chiron Courtinet
(section HN n° 160)**

[Annexe]

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
M. Joël RENOUX donne pouvoir à Mme Françoise HALAT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Claudie LAROCHE, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2004

DELIBERATION D20040403

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre du droit de préemption urbain (DPU), la Ville de Niort a été informée de la vente de la parcelle HN n° 160 sise 57 Rue Chiron Courtinet, au prix de 16,00 €/M² hors frais d'agence et de notaire.

Considérant que ce prix était trop élevé pour un terrain nu, et qu'il ne correspondait pas aux prix habituellement pratiqués sur le marché de l'immobilier, la Ville a saisi le Service du Domaine et fait une offre d'achat conforme à la valeur déterminée par ce dernier, soit 10,04 €/m². Sur cette valeur, un accord amiable a pu être conclu entre les vendeurs (Consorts MORIN représentés par l'Office généalogique BOVYN-DECHNIK) et la Ville.

La parcelle HN N° 160, pour une superficie de 66 a 73 ca, permettra ainsi à la Ville de Niort de :

1°) réaliser un nouvel accès au Collège Gérard Philipe permettant à la fois :

- le passage des véhicules lourds approvisionnant le restaurant du collège, lesquels n'auront plus à traverser une partie du groupe scolaire mitoyen ;
- le stationnement des véhicules des personnels employés par l'établissement du 2^{ème} degré. La sécurité des élèves s'en trouvera améliorée,

2°) pour la partie restante de terrain, de créer des logements dans le cadre de la mixité sociale en y adjoignant d'autres terrains mitoyens, dans le droit fil des lois SRU du 13 décembre 2000 et UH du 2 juillet 2003.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition de la parcelle HN n° 160 au prix de 67 000 €, conformément à l'avis du Domaine ;
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, qui sera établi par Maître DENIS, Notaire associée à Niort, et à payer tous les frais et droits en résultant. Les dépenses seront imputées sur le Budget principal # 04106 - 21 8241 2111.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER